

Règlement

Prix jeune chercheur 2014 de la Ville de Clermont-Ferrand

Jeudi 30 janvier 2014 - Hôtel de Ville

La Ville de Clermont-Ferrand s'emploie systématiquement à valoriser son statut de pôle universitaire et de recherche de premier plan.

Avec le Prix jeune chercheur, elle entend mettre à l'honneur les docteurs clermontois les plus brillants de leur promotion et la qualité de la recherche menée dans les laboratoires de l'agglomération clermontoise. L'objectif est d'afficher l'attractivité de la place clermontoise auprès des entreprises et du grand public.

Pour médiatiser cet événement, la Ville de Clermont-Ferrand mobilise ses principaux supports de communication : son site - www.clermont-ferrand.fr, ses réseaux sociaux - Facebook et Twitter, son magazine municipal - Demain Clermont-Ferrand, ses réseaux d'affichage, ses relations presse (y compris la presse spécialisée), ainsi que des invitations ciblées.

Les docteurs sélectionnés, candidats au Prix jeune chercheur, doivent présenter leur travail devant un jury pluridisciplinaire (composé d'une vingtaine de personnalités du monde universitaire, de la recherche, du monde économique, politique, de la presse, de la communication), de manière aussi attractive que lisible, démontrant ainsi leur capacité à sensibiliser le grand public aux objets et méthodes de leur recherche.

La Ville de Clermont-Ferrand décerne trois prix : un grand prix de 4 500 euros et deux accessits de 1 500 euros.

La Banque populaire du Massif central, partenaire de la Ville de Clermont-Ferrand sur le Prix jeune chercheur, décerne également un prix de 1 500 euros.

I. CANDIDATURE

1. **Tout étudiant ayant soutenu sa thèse de doctorat dans une université clermontoise entre le 1^{er} octobre 2012 et le 4 novembre 2013.**

2. Les candidats ne peuvent présenter leur candidature qu'une seule fois.

3. L'École doctorale et le lauréat s'engagent à répondre aux sollicitations de la Ville de Clermont-Ferrand pour participer à la communication du Prix jeune chercheur et promouvoir la recherche clermontoise. Ils pourront être amenés à répondre à des interviews ou participer à

des manifestations grand public, comme Expo-Sciences Auvergne, la Fête de la Science, ou à des cérémonies de remise de diplômes des établissements d'enseignement supérieur de Clermont Université, etc.

II. DOSSIER

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le 4 novembre 2013 dans les Écoles doctorales et comporter indispensablement l'ensemble des documents suivants :

- **Une photo d'identité couleur récente et de qualité** (Ne pas agraffer la photo au dossier)
- **Le curriculum vitæ du candidat*** (1 page)
- **Un résumé de thèse*** (3 000 signes, espaces compris : 1 page)
- **Un résumé vulgarisé du sujet de thèse*** (5 à 6 lignes)
- **Le rapport de soutenance.**

* Impérativement en langue française

Les candidats devront également fournir sur CD-Rom une version numérique des éléments suivants : curriculum vitæ, intitulé du sujet de thèse, résumé de la thèse et résumé vulgarisé du sujet de thèse.

III. PROCÉDURE

1. Une présélection sera faite au sein des Écoles doctorales de la façon que celles-ci jugeront la mieux adaptée.

Pour tenir compte des effectifs de doctorants dans chacun des grands secteurs de la recherche, sur l'édition 2014 seront présélectionnés au maximum :

- 4 candidats pour l'École doctorale des Sciences pour l'Ingénieur
- 5 candidats pour l'École doctorale des Sciences Fondamentales
- 5 candidats pour l'École doctorale des Sciences de la Vie &, Santé, Agronomie, Environnement
- 4 candidats pour l'École doctorale de Sciences Économiques, Juridiques, Politiques et de Gestion
- 4 candidats pour l'École doctorale des Lettres, Sciences Humaines et Sociales.

2. Le 19 décembre 2013, une commission, composée des directeurs d'Écoles doctorales, des vice-présidents des Conseils scientifiques et de Recherche des Universités clermontoises et de l'adjoint à l'Enseignement supérieur et à la Vie étudiante de la Ville de Clermont-Ferrand, sera chargée de retenir douze candidats au plus, qui seront présentés au jury :

- 2 candidats pour l'École doctorale des Sciences pour l'Ingénieur
- 3 candidats pour l'École doctorale des Sciences Fondamentales

- 3 candidats pour l'École doctorale des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement
- 2 candidats pour l'École doctorale de Sciences Économiques, Juridiques, Politiques et de Gestion
- 2 candidats pour l'École doctorale des Lettres, Sciences Humaines et Sociales.

3. Les candidats seront informés de leur sélection par voie électronique le 20 décembre 2013.

4. Les candidats sélectionnés devront :

- **fournir un résumé vulgarisé de leur thèse** (10 pages maximum en langue française) **pour le jeudi 9 janvier 2014**, en vue d'une mise en ligne sur le site Internet de la Ville de Clermont-Ferrand : www.clermont-ferrand.fr
- **soutenir en public une présentation vulgarisée des objets et méthodes de leur recherche** en 20 minutes maximum devant un jury, **le jeudi 30 janvier 2014**, à l'Hôtel de Ville, salle Michel-de-l'Hospital.

5. La Ville de Clermont-Ferrand se réserve le droit de filmer les candidats pendant leur soutenance, diffusées en direct sur son site Internet www.clermont-ferrand.fr. Ces vidéos sont ensuite diffusées sur TV8 Clermont-Ferrand et hébergées sur Dailymotion.

6. Le jury portera prioritairement son appréciation sur la qualité de la soutenance : accroche, énoncé de la problématique, clarté, rigueur, précision, aisance, dynamisme, etc.

7. La désignation des lauréats s'effectue à bulletin secret.

8. La remise solennelle des prix aura lieu dans les Salons de l'Hôtel de Ville le jeudi 30 janvier 2014 à 19 h, à la faveur d'une réception officielle pendant laquelle le lauréat du Grand Prix présentera une nouvelle fois ses travaux. Présence obligatoire de tous les candidats.

9. Les frais engagés par les candidats pour participer au Prix jeune chercheur de la Ville de Clermont-Ferrand ne sont pas pris en charge par la Ville de Clermont-Ferrand.